



Demande d'aide à la scolarité 2026-2027

Pour les collégiens, lycéens, apprentis et étudiants

Critères d'attribution

- Quotient familial inférieur ou égal à 800
- Habiter Indre (enfants et adultes) depuis plus de 3 mois
- Une fois par année scolaire

Pièces à fournir (obligatoires)

- Attestation de paiement CAF ou MSA
- Certificat de scolarité pour enfant de + de 16 ans.
- RIB au nom du représentant légal ou de l'étudiant majeur.
- Justificatif de domicile de plus de 3 mois

Nom du représentant légal : Prénom :

Adresse : 44610 INDRE

Téléphone : Email :

Bénéficiaires :

NOM	Prénom	Date de naissance	Classe

Je soussigné/e,, certifie sur l'honneur l'exactitude de ces informations.



Remise des dossiers

Uniquement lors de permanences :

- Mercredi 16 septembre 2026 de 13h30 à 17h30
- Mercredi 14 octobre 2026 de 13h30 à 17h30

Salle du rez-de-chaussée de la Mairie

Ou les mardis et vendredis matin **sur rendez-vous**

Aucun dossier envoyé par mail ne sera enregistré.



Date limite : 14 octobre 2026

(aucun dossier reçu après cette date ne pourra être accepté)

Versement de l'aide en novembre.

Besoin d'aide ?

Pour toute question ou difficulté financière, contactez le CCAS

Tél. 02 40 85 59 11

ccas@indre44.fr

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE

Quotient Familial :

Prise en charge :